SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

à 20h30, à SAINT-AULAYE

Compte Rendu

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin.
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **extraordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. D.DESSAIGNE Date de convocation du Conseil Municipal : 1 juin 2026.

PRESENTS : M. D.DESSAIGNE, M. F.GUERIN, Mme F.BRUNEAUD, M. E.JAVIAL, Mme M.CONGOSTE, M. P.MARTIN, Mme C.ROUZEAU, Mme C.DEL PRATO GRAND, Mme M.KEROUREDAN, M. N.BALAN, MME C.AIRES, M. G.HENON, Mme C. LOUCHEZ, M. E.MONROUX, Mme S.PUCHE-LEVECQUE

ABSENTS :
M. J.CAILLAUD donne procuration à Mme M.KEROUREDAN
M. M.BIELMANN donne procuration à Mme C.DEL PRATO GRAND
MME V.ROLLAND donne procuration à MME C.AIRES
M. G.GASSION,

Le quorum étant atteint, Mr Le Maire désigne Mme C.DEL PRATO GRAND Secrétaire de séance.

Mr Le Maire ouvre la séance à 17h19, rappelle que le vote se fait sans débat au scrutin secret, en liste complète, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre des noms, il conviendra d'élire 5 titulaires et 3 suppléants. Il rappelle que les listes peuvent être incomplètes, et fait lecture de l'arrêté N°24-2026-05-19-00003, émanant de la préfecture, (direction de la citoyenneté et de la légalité).

Il précise qu'une seule liste a été constituée, et est composée des personnes suivantes :

Liste « Saint Aulaye-Puymangou invente demain »

Délégués	**Suppléants**
David DESSAIGNE	Carine ROUZEAU
Florence BRUNEAUD	Eric MONROUX
Francis GUERIN	Catherine LOUCHEZ
Myriam CONGOSTE	
Eric JAVIAL	

Mme LOUCHEZ intervient pour dire qu'elle ne souhaite pas faire partie de la liste, Mr Le Maire prend note et explique que cela sera consigné dans le PV d'élection.

Mr Le Maire désigne les membres du bureau de vote qui sont, comme le prévoit l'article R.133 du code électoral :

- les 2 élus les plus âgés à savoir Mr GUERIN et Mr MARTIN
- les 2 élus les plus jeunes à savoir Mme KEROUREDAN et Mr BALAN

À l'appel de leur nom les élus sont invités par Mr Le Maire à aller dans l'isoloir 1 par 1 pour constituer leur vote.

À la sortie de l'isoloir chaque élu dépose son enveloppe dans l'urne.

Le Président déclare le scrutin clos, les votes sont dépouillés par les membres du bureau en présence des conseillers municipaux.

Une fois le dépouillement effectué, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :** 18
- **Bulletins blancs :** 2
- **Bulletins nuls :** 6
- **Suffrages exprimés :** 10

La liste « Saint Aulaye-Puymangou invente demain » est élue.

Le PV d'élection est complété, il a été consigné que Mme LOUCHEZ ne souhaitait pas être sur cette liste, les membres désignés sont donc de 5 titulaires et 2 suppléants comme suit :

Délégués	**Suppléants**
David DESSAIGNE	Carine ROUZEAU
Florence BRUNEAUD	Eric MONROUX
Francis GUERIN	
Myriam CONGOSTE	
Eric JAVIAL	

Le PV, les bulletins et les enveloppes, sont cachetés dans une enveloppe que Mr Le Maire emmène sans tarder à Montpon Menesterol comme demandé par les autorités.

La séance est ainsi levée à 17h50.